

**Conseil de sécurité**Distr.
GÉNÉRALES/1997/935
28 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN APPLICATION
DU PARAGRAPHE 3 DE LA RÉOLUTION 1111 (1997) DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ****I. INTRODUCTION**

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 1111 (1997) du 4 juin 1997, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre, avant la fin de la période de 180 jours, sur la base des observations faites par le personnel des Nations Unies en Iraq et des consultations menées avec le Gouvernement iraquien, un rapport lui indiquant si l'Iraq avait distribué équitablement les médicaments, les fournitures médicales, les denrées alimentaires ainsi que les produits et fournitures de première nécessité destinés à la population civile qui étaient financés conformément à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du 14 avril 1995, en y incluant toute observation qu'il jugerait utile de faire quant à la mesure dans laquelle le niveau des recettes permettait de répondre aux besoins humanitaires de l'Iraq, et quant à la capacité de l'Iraq d'exporter des quantités de pétrole et de produits pétroliers suffisantes pour que les recettes correspondantes atteignent le montant visé au paragraphe 1 de la résolution 986 (1995). Le rapport sur la période de 90 jours que j'ai soumis au Conseil en application du paragraphe 3 de la résolution 1111 (1997) a été présenté le 8 septembre 1997 (S/1997/685).

2. Le présent rapport contient des informations, pour la période qui va jusqu'au 15 novembre 1997, concernant la distribution de fournitures humanitaires sur l'ensemble du territoire iraquien, y compris la mise en oeuvre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies dans les trois provinces du nord (Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh). La distribution des produits autorisés par la résolution 986 (1995) du Conseil et entrant dans le cadre de la phase I ainsi que la mise en oeuvre du Programme humanitaire se poursuivent dans tous les secteurs. Depuis le 4 novembre 1997, des denrées alimentaires ont commencé à arriver au titre de la phase II. Le présent rapport rend compte de la mise en oeuvre du programme depuis mon précédent rapport, ainsi que des travaux préparatoires effectués dans les secteurs qui n'ont pas encore reçu les produits autorisés en vertu de la résolution.

3. Établi à l'issue d'un examen interne du fonctionnement du programme et compte tenu des rapports élaborés et des évaluations effectuées régulièrement par les organismes et programmes des Nations Unies, le groupe d'observation multidisciplinaire, le groupe d'observateurs de région et le Bureau du

Programme Iraq (New York), le présent rapport formule des observations sur la manière d'accroître l'efficacité du programme afin qu'il réponde mieux aux besoins humanitaires essentiels de la population iraquienne.

4. J'ai créé, avec effet au 15 octobre 1997, le Bureau du Programme Iraq afin de regrouper et gérer les activités du Secrétariat conformément aux résolutions 661 (1990) du 6 août 1990 et 986 (1995) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité. J'ai nommé comme Directeur exécutif du Bureau du Programme Iraq, M. Benon Sevan, qui me fera rapport directement. Des hauts fonctionnaires du Secrétariat ont continué à informer régulièrement le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) qui a en outre reçu communication de rapports écrits portant sur tous les aspects de la mise en oeuvre des résolutions 986 (1995) et 1111 (1997).

II. VENTE DE PÉTROLE ET DE PRODUITS PÉTROLIERS

5. Étant donné que les ventes de pétrole iraquien au titre de la résolution 1111 (1997) ont repris tardivement, que l'on s'attend à ce que les recettes pour la période de 90 jours soient de 500 millions de dollars inférieures à l'objectif de 1 milliard 70 millions de dollars (y compris les redevances pour l'oléoduc) et que ce fait a des conséquences humanitaires, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1129 (1997) du 12 septembre 1997, a étendu la première période à 120 jours et ramené la seconde à 60 jours. Il a maintenant fixé à 1 milliard 70 millions de dollars (y compris les redevances pour l'oléoduc) le montant des recettes pouvant être dégagées pendant la première période.

6. Les superviseurs ont examiné et approuvé un total de 32 contrats passés avec des acheteurs de 14 pays : Algérie (1), Allemagne (1), Autriche (1), Espagne (2), États-Unis (4), Fédération de Russie (11), France (2), Inde (1), Italie (1), Maroc (1), Pays-Bas (1), Royaume-Uni (2), Suisse (2) et Turquie (2). La quantité totale de pétrole dont l'exportation a été approuvée dans le cadre de ces contrats correspondait à environ 125,6 millions de barils pour la période de 180 jours. Tous les contrats soumis avaient utilisé les mécanismes de fixation des prix approuvés par le Comité sur la recommandation des superviseurs. Au cours de la première période, 57 chargements, d'une valeur totale de 65,4 millions de barils, ont été effectués. Au cours de la deuxième période, à compter du 15 novembre 1997, 40 enlèvements correspondant à 44,5 millions de barils, d'une valeur estimative de 780 millions de dollars ont été effectués. Environ 57 % des enlèvements ont été effectués à Ceyhan (Turquie).

7. Les superviseurs ont continué à conseiller le Comité et à lui apporter leur concours en ce qui concerne les mécanismes de fixation des prix, l'approbation des contrats et les modifications à y apporter, la gestion du montant, 1 milliard 70 millions de dollars (y compris les redevances pour l'oléoduc) fixé comme objectif de recettes pour chacune des deux premières périodes, ainsi que d'autres questions ayant trait aux exportations et au contrôle, au titre des résolutions 986 (1995), 1111 (1997) et 1129 (1997). Les superviseurs et les inspecteurs indépendants (Saybolt) déployés pour observer les chargements de pétrole et les transferts ont collaboré étroitement aux fins du contrôle des installations pétrolières et des enlèvements.

8. Au cours de la phase II de mise en oeuvre de la résolution 986 (1995), les exportations de pétrole iraquien se sont déroulées sans heurt, et une excellente coopération s'est instaurée entre les superviseurs, les inspecteurs indépendants de l'ONU (Saybolt), les autorités turques, l'Organisme d'État pour la commercialisation du pétrole (OECF) et les acheteurs de pétrole. D'après l'évaluation des superviseurs et des inspecteurs indépendants de la Saybolt, l'Iraq demeure en mesure d'exporter des quantités suffisantes de pétrole pour atteindre l'objectif de recettes de 1 milliard de dollars par période de 90 jours.

III. ACHAT DE FOURNITURES HUMANITAIRES ET CONFIRMATION DE LEUR ARRIVÉE

9. Un progrès global est à noter en ce qui concerne le traitement par le Comité du Conseil de sécurité des demandes présentées dans le cadre de la phase I (première période de 180 jours) et de la phase II (deuxième période de 180 jours). Certaines difficultés subsistent toutefois dans le cas des demandes ayant trait à des secteurs autres que ceux des denrées alimentaires et des médicaments en raison principalement de la complexité des articles concernés, en particulier les pièces de rechange. Les améliorations qui se sont produites sont dues en partie au fait que les membres du Comité ont adopté un certain nombre de mesures pour accélérer leur travail et que j'ai moi-même pris des dispositions supplémentaires pour simplifier les procédures internes du Secrétariat. L'accent a été mis en particulier sur le rôle du Secrétariat pour ce qui est de faciliter l'échange d'informations entre les parties intéressées et d'accroître ainsi le pourcentage de demandes qu'approuve le Comité (ce pourcentage est actuellement de 90 % des demandes présentées).

10. Au 15 novembre 1997, le secrétariat du Comité du Conseil de sécurité avait reçu au titre de la phase I un total de 928 demandes d'autorisation pour l'exportation de fournitures humanitaires vers l'Iraq, dont 857 avaient été soumises au Comité pour décision, 56 avaient été annulées ultérieurement et 15 n'avaient pas encore été distribuées. Sur les 857 demandes soumises au Comité, 764 ont été approuvées, 47 ont été bloquées, 30 ont été mises en attente et 16 sont dans la filière conformément à la procédure d'approbation tacite. En termes monétaires, les demandes présentées au Comité dans le cadre de la phase I ont été approuvées à hauteur de plus de 96 % de leur valeur total en dollars. Au titre de la phase II, le Comité avait reçu à cette même date quelque 111 demandes dont 105 ont été approuvées, 1 a été bloquée et 5 sont en attente. Il y a actuellement 88 demandes qui n'ont pas encore été distribuées pour insuffisance de fonds. En ce qui concerne les demandes relevant du compte où sont virés 13 % du produit des ventes, à la date du 15 novembre, 64 avaient été soumises et 51 approuvées dans le cadre de la phase II; un total de 303 demandes avaient été soumises dans le cadre de la phase I, dont 290 ont été approuvées et 13 sont en attente.

11. Les inspecteurs indépendants de l'ONU (Lloyd's Register), qui sont chargés de confirmer l'arrivée des fournitures humanitaires en Iraq, ont continué de s'acquitter de leur mandat aux points d'entrée de Trebil, Sakho et Oumm Qasr. En outre, le 29 septembre, le quatrième point d'entrée, situé à Al-Walid (à la frontière entre l'Iraq et la Syrie), qui avait été antérieurement approuvé, a été mis en service; le 3 novembre, les 10 inspecteurs déployés en ce point

d'entrée ont eu pour la première fois l'occasion de confirmer l'arrivée de fournitures. Les inspecteurs ont bénéficié, dans l'exercice de leurs fonctions, de l'entière coopération des autorités iraqiennes à tous les postes frontière.

IV. COMPTE IRAQ OUVERT PAR L'ONU

12. Au 15 novembre, 746 lettres de crédit ayant trait à l'exportation de fournitures humanitaires avaient été approuvées ou émises conformément à la résolution 986 (1995) du Conseil, ce qui représente environ 1 175 908 000 dollars. À la même date, un montant total de 823 621 000 dollars avait été versé, en 819 paiements, aux fournisseurs, au titre de leurs lettres de crédit, pour des livraisons de fournitures humanitaires. En outre, un montant de 357 654 000 dollars avait été mis en réserve pour garantir des paiements dus à des fournisseurs dont les lettres de crédit restaient à réaliser.

13. Un total de 54 lettres de crédit ayant trait à l'exportation de fournitures humanitaires ont été approuvées ou émises conformément à la résolution 1111 (1997) du Conseil, ce qui représentait une valeur approximative de 473 316 000 dollars.

14. Entre le 11 août et le 3 novembre, 109 lettres de crédit ont été confirmées par la Banque nationale de Paris en vertu de la résolution 1111 (1997). Le produit des ventes de pétrole effectuées à ce titre devrait avoisiner 1 milliard 914 millions de dollars, mais ce chiffre variera en fonction des cours du brut sur le marché. Au 21 novembre, un montant de 1 537 366 526 dollars correspondant au produit de la vente de pétrole avait été versé au Compte Iraq ouvert par l'ONU.

15. Les achats en gros de denrées alimentaires et de médicaments sont financés intégralement sur le Compte Iraq bien qu'une partie de ces achats soit expédiée aux trois provinces du nord. Le remboursement au compte où sont virés 53 % du produit des ventes pour les marchandises livrées aux provinces du nord est subordonné à la réception de rapports certifiés sur les quantités livrées aux organismes compétents des Nations Unies.

16. Dans sa résolution 1111 (1997), le Conseil de sécurité a autorisé le Gouvernement iraquien à exporter du pétrole et des produits pétroliers pour une nouvelle période de 180 jours, à compter du 8 juin 1997. Or, les exportations de pétrole n'ayant commencé que le 8 août, le produit des ventes n'a commencé à parvenir sur le Compte Iraq que depuis le 12 septembre. Au 14 novembre, un montant total de 1 537 366 526 dollars a été déposé sur le Compte pour la deuxième période de 180 jours.

17. Les fonds reçus à ce jour et les dépenses correspondantes ont été répartis comme suit :

a) Un montant de 738,2 millions de dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). La valeur des lettres de crédit émises par la Banque nationale de Paris, au nom de l'ONU, pour le paiement des

fournitures destinées à l'ensemble de l'Iraq se chiffrait à 473,3 millions de dollars;

b) Un montant de 181 millions de dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires devant être distribuées dans les trois provinces du nord de l'Iraq dans le cadre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies, comme prévu à l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses afférentes à l'achat de fournitures humanitaires approuvées par le Comité du Conseil de sécurité s'élèvent à 41,3 millions de dollars;

c) Un montant de 417,6 millions de dollars a été viré directement au Fonds d'indemnisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution. Sur ce montant, 96,2 millions de dollars ont été alloués : 20,1 millions de dollars ont été affectés au financement des dépenses de fonctionnement de la Commission d'indemnisation et le reste à la deuxième série de versements dus au titre des réclamations des catégories A et C;

d) Un montant de 30,8 millions de dollars a servi à défrayer l'ONU des dépenses opérationnelles et administratives entraînées par l'application de la résolution 986 (1995), comme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses administratives encourues par l'ensemble des organismes des Nations Unies au titre de l'application de cette résolution se sont élevées à 22 millions de dollars;

e) Un montant de 10,4 millions de dollars a été affecté à la Commission spéciale des Nations Unies au titre de ses dépenses de fonctionnement, comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses effectives de la Commission spéciale se sont élevées à 8,4 millions de dollars;

f) Un montant de 145,4 millions de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport de pétrole et de produits pétroliers iraqiens exportés, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 8 de la résolution et suivant les procédures adoptées par le Comité du Conseil de sécurité. Sur ce montant, 48,3 millions de dollars ont été déboursés en novembre 1997 au titre des redevances pour l'oléoduc;

g) Un montant de 12,3 millions de dollars a été viré directement au compte séquestre ouvert en vertu des résolutions 706 (1991) du 15 août 1991 et 712 (1991) du 19 septembre 1991 aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) du 2 octobre 1992, comme prévu à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995).

18. Le Compte Iraq ouvert par l'ONU a été vérifié le 4 novembre 1997 par le Comité des commissaires aux comptes. Une équipe de quatre commissaires aux comptes s'est rendue en Iraq du 4 au 12 octobre 1997, puis au Siège de l'Organisation du 14 octobre au 4 novembre 1997. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes doit paraître à la fin du mois de janvier 1998.

V. MISE EN OEUVRE DU PLAN DE DISTRIBUTION

19. Aucune modification majeure n'a été apportée dans les mécanismes de distributions utilisés par le Gouvernement iraquien pour les denrées alimentaires et les médicaments qu'il reçoit au titre des résolutions 986 (1995) et 1111 (1997) du Conseil (voir les documents S/1997/419 et S/1997/685*). Les systèmes de distribution pour les secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de l'agriculture, de l'électricité et de l'éducation sont pour la première fois traités dans un rapport distinct au Comité du Conseil de sécurité.

20. Au 15 novembre 1997 (date limite pour la prise en compte des données pertinentes), un total estimatif de 2 690 000 tonnes de denrées alimentaires et produits connexes était parvenu en Iraq, ce qui représentait 92 % des contrats approuvés, et un total de 286 tonnes était parvenu dans les entrepôts au titre de la phase II, ce qui représentait 0,015 % de la totalité des contrats approuvés. Le Ministère du commerce compte que le reste des marchandises entrant dans le cadre de la phase I sera arrivé en janvier 1998. Des demandes portant sur des denrées alimentaires d'une valeur total de 910 138 000 dollars avaient été approuvées, ce qui excédait le montant de 810 millions de dollars alloué à ce secteur, et une partie de la différence a été imputée sur les intérêts des sommes figurant au compte où sont virés 53 % du produit des ventes. Un total de 2 520 000 tonnes avait été distribué aux provinces.

21. Quatre-vingt-dix-neuf demandes portants sur 1 877 575 tonnes de denrées alimentaires avaient été approuvées au titre de la phase II, ce qui représentait une valeur de quelque 632 millions de dollars. Les réserves disponibles et les livraisons en cours qui ont été certifiées, ainsi que les réserves disponibles au port mais non confirmées restent en deçà des quantités prévues pour novembre dans le cas du blé (57 % seulement), mais dépassant les quantités prévues dans le cas d'autres denrées qui sont actuellement distribuées. Les denrées alimentaires entrant dans le cadre de la phase II ont commencé à arriver le 4 novembre.

22. Ce n'est qu'en août et septembre que les réserves de denrées alimentaires ont été suffisantes pour permettre une distribution complète du panier de denrées alimentaires. Il faut compter en moyenne 4 à 9 jours (selon les provinces) pour que les produits alimentaires parviennent aux entrepôts. L'annexe I indique le total des arrivées, les quantités distribuées, les stocks disponibles au milieu du mois et les rations prévues pour la période sur laquelle porte le rapport.

23. Les médicaments et les appareils médicaux reçus représentent 42,6 % des 210 millions de dollars qui leur avaient été alloués (181 millions de dollars pour 15 provinces et 29 millions de dollars pour les trois provinces du nord), et 51 % des contrats approuvés. Au cours de la période considérée, le taux d'arrivage des marchandises autorisées pour ce secteur a sensiblement augmenté, passant de 9,6 % pour la période de mai à septembre à 33 %. On trouvera à l'annexe II la récapitulation des livraisons de fournitures médicales, par catégorie, avec indication de leur valeur.

24. Dans le cadre de la phase II, 56 contrats portant sur des fournitures médicales d'une valeur globale de 25 803 172 dollars ont été passés; au 15 novembre, quatre contrats d'une valeur totale de 4 777 768 dollars avaient été approuvés; un contrat d'une valeur de 1 240 488 dollars était en instance; un contrat d'une valeur de 1 059 883 dollars avait été mis en attente et 25 autres, d'une valeur globale de 7 676 352 dollars ont été approuvés et sont en attente de financement. Les premières livraisons au titre des contrats approuvés sont attendues au début de 1998, tout le reste devant arriver quatre à six mois plus tard, selon les estimations.

25. Des fournitures médicales courantes d'une valeur approximative de 34 millions de dollars avaient été distribuées aux directions des services sanitaires des provinces pour distribution aux centres de soins. D'autres arrivages attendent de passer les contrôles de qualité pour que la distribution puisse avoir lieu. Les fournitures médicales reçues en application de la résolution 986 (1995) ont été distribuées par le biais du système de distribution existant dans le secteur privé, conformément au paragraphe 4 du Plan de distribution I, pour la première fois au mois d'août. Pendant toute la période sur laquelle porte le présent rapport, le Kimadia a maintenu un stock régulateur de 5 à 10 % d'articles sélectionnés pour faire face aux situations d'urgence en matière de santé publique et aux maladies qui peuvent se déclarer. Le Ministère de la santé met en circulation des fournitures qu'il prélève sur le stock régulateur au fur et à mesure que ces fournitures peuvent être remplacées par suite de nouveaux arrivages. Un comité mixte Ministère de la santé/observateurs sectoriels passera en revue les articles conservés dans les stocks régulateurs.

26. Dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, des demandes d'une valeur de 17 589 252 dollars avaient été approuvées dans le cadre de la phase I, ce qui représentait 73 % des 24 millions de dollars affectés à ce secteur. La première livraison a eu lieu en septembre et au 15 novembre, des fournitures d'une valeur de 6 181 716 dollars étaient arrivées. Ces livraisons portaient sur des produits chimiques pour la purification de l'eau (chlore gazeux et alun), des pompes doseuses et des appareils de javellisation de l'eau. Dix pour cent du chlore liquide ont été livrés à l'Agence pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement à Bagdad pour distribution, et 90 % ont été livrés à l'Agence pour l'approvisionnement en eau et les réseaux d'assainissement pour distribution dans les 14 provinces restantes. Depuis la première livraison d'acide chlorhydrique, 445 tonnes (16 % du total) qui étaient attendues sont arrivées. Les livraisons devraient être terminées en mars 1998.

27. En ce qui concerne l'électricité, un total de 23 millions de dollars sur les 36 millions de dollars alloués à ce secteur dans le cadre de la phase I a été approuvé. Trois demandes d'autorisation portant sur du matériel d'une valeur de 1 million de dollars sont restées en attente et 12 autres d'une valeur de 4,8 millions de dollars sont restées bloquées. La première livraison a eu lieu le 17 septembre. Depuis lors, du matériel d'une valeur de 3,7 millions de dollars, soit plus de 10,5 % du montant autorisé, a été reçu. Ce matériel a été distribué aux centrales thermiques désignées pour recevoir les articles autorisés par la résolution 986 (1995) dans le cadre de la phase I; du matériel de distribution comportant des câbles pour réseaux électriques et des transformateurs a été distribué à quatre établissements de l'Agence pour la

distribution d'électricité pour Bagdad ainsi que pour les régions du centre, du nord et du sud. Selon le Ministre de l'industrie, les autres articles autorisés par la résolution 986 (1995) sont censés arriver en septembre 1998. Un montant supplémentaire de 36 millions de dollars a été alloué à ce secteur dans le cadre de la phase II, au titre de laquelle 17 demandes d'autorisation ont été soumises au Comité du Conseil de sécurité.

28. En ce qui concerne l'agriculture des demandes d'une valeur totale de 17,1 millions de dollars ont été approuvées au titre de la phase I, ce qui représentait 71 % des 24 millions de dollars affectés à ce secteur. La première livraison a eu lieu en septembre; au 15 novembre, des marchandises d'une valeur de 4,1 millions de dollars (17 %) étaient arrivées. Par suite des retards intervenus dans l'approbation des demandes, et du fait des très longs délais de livraison des fournitures agricoles, quelque 60 % des articles (pesticides, pièces détachées pour machines agricoles et fournitures d'apiculture) ne sont arrivés qu'après la saison d'été et ne seront pas utilisés avant le mois de mars 1998. Des demandes ont été présentées pour des machines agricoles, des produits pour la protection phytosanitaire et du matériel vétérinaire, d'une valeur de 18 077 598 dollars, ce qui représentait 75 % des 24 millions de dollars autorisés à ce titre dans le cadre de la phase II, et cinq autres contrats n'ont pas encore été soumis.

29. Dans le secteur de l'éducation, des demandes d'une valeur de 8 502 100 dollars, représentant 60 % des 12 millions de dollars autorisés, ont été approuvées dans le cadre de la phase I. Les premières livraisons ne sont pas arrivées à temps pour le début de l'année scolaire, en septembre, et n'arriveront probablement pas avant le premier trimestre de 1998. Il n'a pas été possible par ailleurs d'entreprendre les travaux de remise en état de 2 000 écoles prévus dans le cadre de la phase I et de la phase II ni la fabrication de 75 000 bureaux d'écolier. Il n'a pas été possible non plus d'entamer la production de 7,5 millions de manuels scolaires du fait que les pièces de rechange pour les presses d'imprimerie et le papier n'ont pas encore été achetées. Ces deux catégories d'articles doivent être achetées en même temps. Dans le cadre de la phase II, 11 demandes portant sur du matériel pédagogique, d'une valeur de 9 591 153 dollars ont été présentées au Comité du Conseil de sécurité; 10 demandes d'une valeur de 9 153 234 dollars ont été approuvées.

Mise en oeuvre du plan de distribution par l'ONU dans les trois provinces du nord

30. Dans les provinces de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh, la mise en oeuvre du Plan de distribution pour la plupart des secteurs, en particulier ceux de la réinstallation et de l'agriculture, s'est accélérée au cours de la période couverte par le présent rapport. Quelques améliorations modestes ont été enregistrées en ce qui concerne les fournitures médicales, les médicaments, les denrées alimentaires et les fournitures pédagogiques. La première distribution d'une ration alimentaire complète en août a été suivie par des distributions tardives en septembre et des distributions réduites en octobre et novembre. La reprise, le 13 octobre, des hostilités actives dans les trois provinces du nord a également entravé le programme humanitaire. La distribution de denrées alimentaires a toutefois continué d'être assurée par les autorités locales là où

le Programme alimentaire mondial (PAM) ne pouvait pas accéder aux agents locaux chargés de la distribution des rations.

31. La situation en matière de sécurité dans les trois provinces du nord s'est détériorée au cours de la période considérée. À Dohouk, en septembre, une recrudescence des tensions, et des exactions qui auraient été commises contre des civils ont obligé plus de 650 familles à abandonner leurs foyers. En outre, se fondant sur les données d'enregistrement du PAM et sur des interviews avec des personnes déplacées, le Bureau du Coordonnateur pour les affaires humanitaires en Iraq estime qu'il a pu y avoir jusqu'à 10 000 personnes déplacées au cours de la période considérée.

32. Des convois de l'ONU ont essuyé des coups de feu le 29 septembre, et de nouveau le 6 octobre, dans des zones où se déroulaient des opérations militaires. Les déplacements sur la route principale entre Arbil et Souleimaniyeh ont été périodiquement perturbés par des combats, ce qui oblige à recourir au contingent de gardes des Nations Unies en Iraq pour des opérations de reconnaissance et de coordination préalables et pour une escorte. La pratique locale qui veut que les deux forces combattantes réquisitionnent des camions et véhicules privés a parfois soulevé des difficultés pour des organismes tels que le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui sont fortement tributaires des moyens de transport locaux pour l'acheminement des fournitures. Des interruptions du courant électrique dans la province d'Arbil ont gravement entravé l'approvisionnement en eau et l'assainissement ainsi que d'autres services essentiels dans la province.

33. Les rations alimentaires pour les trois provinces du nord sont achetées par le Gouvernement iraquien dans le cadre de l'arrangement relatif aux achats en gros. Les livraisons de farine à Souleimaniyeh se sont améliorées du fait que la production des minoteries de Kirkouk a augmenté. Au 31 octobre, 320 572 tonnes de denrées alimentaires et produits connexes sont parvenues aux entrepôts du PAM à Kirkouk et à Mossoul, ce qui excède les 310 000 tonnes autorisées. Par ailleurs, les efforts se sont poursuivis en vue d'améliorer le réseau de distribution. Des cas de fraude dans le système de distribution ont suscité un nombre considérable de plaintes de la part des bénéficiaires, si bien que les autorités compétentes ont dû prendre des mesures à l'encontre d'une centaine d'agents chargés de la distribution des denrées alimentaires. À la suite de ces mesures, les plaintes ont sensiblement diminué de nombre.

34. Par suite de pénuries à l'échelle nationale, auxquelles se sont ajoutées des difficultés d'ordre logistique à l'échelon local, la ration de septembre n'a pu être entièrement livrée qu'à une date avancée en novembre. Du fait de pénuries qui ont eu lieu en octobre, il n'a pas été possible d'inclure dans la ration de ce mois-là la margarine, le sel, le savon et la moitié de la quantité de légumes secs prévus. Pour novembre, les fournitures semblent être également incertaines. Comme je le mentionnais au paragraphe 24 de mon dernier rapport (S/1997/685), les provinces du nord ne disposent pas de stocks d'appoint pour contrebalancer ces déficits périodiques.

35. Dans le secteur de la nutrition, le PAM a poursuivi son programme de distribution de denrées alimentaires d'appoint à environ 328 000 personnes, y compris des femmes enceintes ou allaitantes, des personnes hospitalisées ou hébergées dans d'autres établissements, ainsi que des réfugiés de retour dans le pays et des personnes déplacées attendant d'être enregistrées pour pouvoir bénéficier de rations dans le cadre des importations effectuées en application de la résolution 986 (1995). L'achat et la livraison des quantités autorisées en application de cette résolution ont commencé car les réserves constituées par le PAM avant l'application de la résolution pour la distribution de vivres d'appoint sont maintenant presque épuisées. Depuis mon dernier rapport, l'UNICEF a procédé à de nouvelles distributions de vivres représentant au total 66,3 tonnes à environ 25 000 enfants vulnérables, par l'intermédiaire d'un réseau comprenant 13 centres de récupération nutritionnelle et 87 centres de soins de santé primaires. En septembre et octobre, des activités de formation ont été organisées à l'intention de responsables locaux, de médecins et autres personnels médicaux pour les aider à administrer et contrôler le programme. Une équipe d'évaluation itinérante constituée en septembre a constaté vers la fin du mois d'octobre les premiers effets de ces efforts sur l'état nutritionnel de groupes cibles dans les provinces du nord.

36. Bien que la quantité de médicaments arrivés dans le nord depuis mon dernier rapport dans le cadre de la phase I soit passée de 3 % à 16,2 % du total alloué, le rythme des livraisons est fonction de la réception des fournitures dans les entrepôts centraux de Bagdad. Des problèmes demeurent en ce qui concerne les priorités et l'ordre d'arrivée des fournitures : des médicaments de base continuent d'arriver après des médicaments plus spécialisés. En raison des accords qu'elle a conclus avec des entreprises du secteur privé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) n'a pas eu de problèmes pour assurer l'acheminement des médicaments à partir des entrepôts provinciaux vers les 29 hôpitaux et environ 400 centres de soins de la zone considérée. Le fait que des médicaments soient disponibles, bien qu'en quantités encore insuffisantes, commence à se traduire par une augmentation du nombre des personnes qui se présentent pour être soignées et par une activité plus intense dans les laboratoires, les services de chirurgie et autres services de santé.

37. Depuis mon dernier rapport, l'arrivée de fournitures de l'OMS pour l'amélioration des services hospitaliers s'est accélérée, pour atteindre plus de 26 % du total alloué pour la phase I. Les discussions avec les autorités locales concernant la phase II portent sur la rénovation des installations sanitaires afin d'améliorer les conditions de traitement des patients et la prestation des services et de surmonter les problèmes de gestion des approvisionnements et de stockage fréquemment constatés. L'achèvement des travaux de rénovation dans les trois principaux entrepôts des trois provinces permet désormais de stocker de façon assez satisfaisante les médicaments et autres fournitures.

38. L'exécution du programme de surveillance et de contrôle épidémiologiques a également commencé; 125 médecins et 105 agents paramédicaux sont actuellement formés aux activités de surveillance concernant les maladies transmissibles ainsi qu'à l'amélioration de la collecte de données et de l'établissement de rapports.

39. Dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, l'UNICEF a poursuivi, avec les autorités compétentes, les activités préliminaires de longue durée – planification, coordination sur les lieux et achats – que requiert l'amélioration des infrastructures conformément aux priorités indiquées dans une étude antérieure (1997); le traitement de l'eau au chlore a été en particulier prévu. Un tiers environ des activités liées à la conception de ce projet ont été achevées. Cinq pour cent des équipements prévus au titre de la phase I pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement avaient été livrés aux provinces au 7 novembre; de longs délais ont été enregistrés pour l'allocation des fonds une fois obtenue l'approbation du Comité du Conseil de sécurité et pour la passation des commandes (dans nombre de cas, les prix étaient considérablement plus élevés que l'on ne le prévoyait, ce qui a obligé à procéder à des ajustements pour respecter les priorités des autorités); les délais de fabrication sont également très longs. Le reste des équipements requis pour la construction et la mise en place des projets de la phase I devrait arriver d'ici à juin 1998. On prévoit que les approvisionnements reçus seront en place d'ici à décembre 1998. Des demandes d'autorisation ont été présentées au Comité du Conseil de sécurité et approuvées pour 79 % des produits de la phase II.

40. Dans le secteur agricole, un montant de 20 110 000 dollars a été alloué à la FAO pour la phase I, puis un montant de 26 millions de dollars pour la phase II. Dans le cadre de la phase I, des approvisionnements d'une valeur de 11,2 millions de dollars étaient arrivés au 15 novembre. En ce qui concerne les fournitures agricoles, les approvisionnements reçus ont représenté 5,5 millions de dollars sur le total de 7 millions de dollars qui avait été soumis pour approbation dans la première liste prioritaire, mais 97 % des livraisons n'ont pas été effectuées à temps pour les plantations d'été de 1997 et il n'a été distribué qu'une quantité limitée de produits agrochimiques. Pour cette raison, l'effet sur les plantations a été minime. Environ 75 % des intrants de l'été sont maintenant arrivés et les quantités inutilisées sont conservées en entrepôt jusqu'à la saison de 1998. Les intrants d'hiver ont commencé à arriver et au 15 novembre, environ 36 % des produits disponibles avaient été distribués par la FAO aux agriculteurs. On pense que de nouvelles expéditions d'intrants d'hiver, représentant 5 millions de dollars, arriveront début décembre, et pourront ainsi être utilisés au moment optimal pour les cultures. En ce qui concerne les semences et les fongicides, environ 35 % du total des expéditions prévues sont arrivés et 14 % de l'ensemble des intrants d'hiver ont déjà été distribués. À la fin de la saison d'hiver 1997/98, les coûts de production devraient avoir diminué car les produits livrés au titre de la résolution 986 (1995) sont fournis gracieusement ou à des prix fortement subventionnés et les rendements sont plus élevés. De nouveaux projets d'apiculture ont été entrepris le 20 octobre et les campagnes de lutte contre les maladies du bétail se poursuivent.

41. S'agissant de l'approvisionnement en électricité, le PNUD et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, au Secrétariat, sont chargés de l'exécution du programme, qui a pour objet d'améliorer les réseaux de transport et de distribution ainsi que de remettre en état les centrales hydroélectriques de Derbandikhan et de Dokan afin d'améliorer la fiabilité et la continuité de la production. Au titre de la phase I, des demandes d'autorisation représentant au total 20,6 millions de dollars ont été

approuvées, sur le montant total de 23 270 000 dollars qui avait été alloué (y compris le montant de 10,1 millions de dollars qui faisait initialement partie de l'allocation pour du fioul domestique et a été réaffecté). Toutes les demandes concernant la phase I ont été soumises au Comité du Conseil de sécurité et approuvées par lui. Des demandes représentant 4 millions de dollars de marchandises ont été soumises au titre de la phase II. La plus grande partie du matériel de la phase I devrait arriver d'ici à septembre 1998 et le matériel financé au titre de la phase II devrait arriver pendant l'année 1999. Ces délais exceptionnellement longs résultent de la nécessité d'acheter pour presque tous les composants auprès des fabricants d'origine, qui devront ensuite procéder à la fabrication sur commande. Il a fallu aussi apporter d'importantes modifications aux listes fournies par les autorités locales en ce qui concerne les achats, afin de se conformer aux spécifications. L'état structurel des barrages suscite par ailleurs une certaine préoccupation. Une nouvelle évaluation externe qui devait être faite d'urgence avant la fin de la période de 180 jours a été reportée à 1998 vu l'instabilité qui régnait ces temps derniers sur le plan de la sécurité. Malgré les perturbations causées par les récents affrontements, qui ont affecté l'approvisionnement en électricité de la province d'Arbil à partir de la province de Souleimaniyeh, le personnel des Nations Unies a fait de son mieux, en collaboration avec le personnel technique des deux provinces, pour assurer la poursuite des activités afin de résoudre les problèmes techniques graves rencontrés dans ce secteur.

42. L'UNICEF et l'UNESCO assument conjointement la responsabilité de l'aide à l'éducation, domaine dans lequel de graves problèmes se posent, tels que la détérioration des bâtiments et l'absence d'aides pédagogiques et de manuels, que viennent aggraver les mouvements de population et le surpeuplement dans de nombreuses zones. En outre, depuis l'arrivée des denrées alimentaires fournies au titre de la résolution 986 (1995), de nombreux enfants ont pu cesser de travailler pour reprendre le chemin de l'école. En conséquence, les taux d'inscription ont augmenté. Au 15 novembre, l'UNICEF avait reçu 22 % des fournitures de la phase I. Environ 80 % des matériels pédagogiques de base reçus ont été distribués à 2 020 écoles primaires desservant 409 000 élèves inscrits pour l'année scolaire en cours. En ce qui concerne la fabrication de bureaux, 50 % des besoins seront couverts dans le cadre de la phase I et de la phase II; la fabrication, sous les auspices de l'UNESCO, est déjà commencée à Arbil et Dohouk, et devrait commencer bientôt à Souleimaniyeh. S'agissant de la rénovation des établissements scolaires, 7 % des besoins seront couverts pendant la phase I et 13 % pendant la phase II.

43. Au cours de la phase II, l'UNICEF fournira une aide à environ 10 000 enfants défavorisés, y compris des orphelins, des enfants handicapés et d'autres enfants abandonnés ou ne pouvant, pour des raisons économiques, aller à l'école. Des fournitures et des équipements d'une valeur de 1,8 million de dollars ont été commandés pour les enfants se trouvant dans des institutions ou des camps de personnes déplacées. Il est également prévu, en collaboration avec les autorités responsables, de développer les services scolaires de Yafeen destinés aux enfants ayant abandonné leurs études et à ceux qui travaillent, dans le groupe d'âge de 15 à 18 ans, sous l'égide du Département de l'éducation,

afin de dispenser des services éducatifs de base et une formation professionnelle. Un programme de détection précoce des handicaps chez les enfants a également été lancé en collaboration avec les autorités du secteur de la santé.

44. Une fois achevé le déploiement du personnel international en septembre, l'UNESCO a pu mettre en place ses propres bureaux et entrepôts, élaborer un système permettant de suivre l'acheminement des équipements, mettre au point les préparatifs de la fabrication de bureaux d'écoliers, coordonner les projets de construction avec les autorités et lancer les appels d'offres. Les allocations de l'UNESCO pour la phase I ont été soumises en totalité et 98 % ont été approuvées par le Comité du Conseil de sécurité; 20,9 % des marchandises sont arrivées dans le nord de l'Iraq. La mise au point définitive de marchés pour des projets de relèvement et de construction relevant de la phase I a été achevée et la fabrication de 7 000 bureaux d'écoliers est en cours. Des plans d'exécution ont commencé à être établis avec les autorités concernant le contenu des programmes de formation professionnelle et de perfectionnement, qui constituent l'autre aspect important des responsabilités de l'UNESCO.

45. Au paragraphe 34 de mon dernier rapport, j'ai appelé l'attention sur la gravité du problème des personnes déplacées, alors au nombre d'environ 500 000, soit environ 16 % de la population des trois provinces du nord. Les besoins qui en découlent sur les plans du logement et de l'infrastructure d'appui sont considérables. En ce qui concerne le logement, secteur confié au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), des projets de construction nombreux et variés ont été entrepris : habitations, écoles, canalisations pour l'irrigation, voies d'accès, réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement et établissements sanitaires. Chaque projet est conçu sous la forme d'un assortiment d'activités multisectorielles qui fourniront un soutien socioéconomique aux personnes réinstallées et permettront à ces collectivités de s'implanter. Les personnes déplacées pourront alors retourner sans crainte dans leur village d'origine et cesser d'être tributaires de l'aide. Pour l'application de ce programme, Habitat met fortement l'accent sur la participation communautaire à tous les stades de la mise au point du programme.

46. Entre le 27 septembre et le 15 novembre, la valeur estimative des contrats de la phase I qui ont été approuvés est passée de 36 à 68 % du total et 26 % des projets de construction sont en cours d'exécution. Trois projets d'assainissement dans les zones occupées par les personnes déplacées ont été achevés. On estime que les projets de construction de la phase I seront achevés d'ici juillet 1998 et que les projets de la phase II le seront d'ici août 1998. Indépendamment des montants expressément alloués aux activités de réinstallation, les personnes déplacées continuent à bénéficier d'autres programmes découlant des résolutions 986 (1995) et 1111 (1997). Pendant la période couverte par le présent rapport, Habitat a collaboré avec les autorités pour mettre au point une liste définitive de projets correspondant au montant de 6 millions de dollars alloué pour la phase II.

47. En ce qui concerne le déminage, un montant de 2,3 millions de dollars a été alloué au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, dans le cadre de la phase I, pour mettre en route un programme de déminage. Le Bureau a déjà acheté une grande partie du matériel et des véhicules prévus pour

la phase I, qui ont déjà pour la plupart été importés en Iraq. Deux fonctionnaires internationaux ont récemment été affectés à ce programme, dont le coordonnateur des projets. Malheureusement, l'exécution a été temporairement perturbée du fait que le partenaire qui devait participer à l'exécution s'est retiré inopinément, il y a peu de temps. Le Bureau s'emploie à trouver un remplaçant.

VI. DISPOSITIF D'OBSERVATION ET ACTIVITÉS DANS CE DOMAINE

48. Le fonctionnement du mécanisme d'observation des Nations Unies à trois niveaux a été exposé, pour ce qui est du secteur de l'alimentation et du secteur médical, dans mes rapports précédents (S/1997/419 et S/1997/685). L'annexe III décrit les activités des observateurs des Nations Unies au cours de la période considérée.

49. Un aspect commun des activités d'observation réalisées dans les 15 provinces par les observateurs des Nations Unies a été l'examen approfondi des réseaux de distribution et de l'état des installations dans chaque secteur ainsi que l'analyse des critères régissant la répartition des articles importés au titre de la résolution 986 (1995) entre les habitants et entre les provinces. Tous les produits entrant en Iraq, quel que soit le secteur considéré, font l'objet de contrôles de localisation ou de vérifications ponctuelles depuis leur point d'arrivée ou depuis les entrepôts centraux jusqu'aux entrepôts régionaux ou provinciaux, installations de stockage temporaire ou usines de traitement, installations et locaux des utilisateurs finals et jusqu'au niveau des bénéficiaires eux-mêmes. Pendant ces opérations, toute la documentation pertinente ainsi que les dossiers informatisés sont examinés de près, compte tenu des spécifications et des quantités arrêtées pour les divers articles, en se référant aux numéros de référence, plans d'allocation et calendriers de distribution. La comptabilité du grand livre et les données électroniques obtenues sont comparées aux inventaires pour les articles visés, et l'on procède à cette fin à des comptages périodiques mais effectués à l'improviste. Les résultats sont ensuite évalués et récapitulés pour en tirer des conclusions générales en rapport avec les trois aspects du processus d'observation que prévoit le dispositif. Toutes les insuffisances et incohérences sont relevées et doivent faire l'objet d'explications. En outre, les observateurs ont essayé de plus en plus souvent, quoique de façon informelle, de proposer des mesures correctives à court terme et à long terme pour remédier aux anomalies.

50. Au cours de leurs activités d'observation et de localisation, les observateurs ont mis au point et perfectionné leurs méthodes, instruments, bases de données, analyses et rapports; le dispositif d'observation ainsi mis en place permet désormais de localiser les pièces, de vérifier et d'enregistrer les stocks et d'évaluer l'impact des programmes. S'agissant de la localisation des pièces, l'approvisionnement est suivi à partir du moment où les commandes sont passées par le Gouvernement iraquien jusqu'à la réception des marchandises par celui-ci, en passant par les différentes étapes du processus : approbation par le Comité du Conseil de sécurité, expédition et certification par les inspecteurs indépendants (Lloyd's Register). Les vérifications des données comptables sur les stocks consistent à localiser les articles à toutes les étapes de la distribution et de l'utilisation. L'évaluation de l'impact des programmes comporte la collecte de données, l'interrogation de bénéficiaires et

l'analyse de chiffres repères datant de la période antérieure aux sanctions, de la période postérieure à l'application des sanctions mais antérieure à l'adoption de la résolution 986 (1995) et de la période postérieure à l'adoption de cette dernière. Des méthodes spéciales ont été mises au point pour la localisation des articles à double usage dans chaque secteur.

51. Étant donné que des organismes et programmes des Nations Unies sont chargés de l'exécution dans les trois provinces du nord, les activités d'observation acquièrent une certaine dualité car elles englobent l'assistance technique et les vérifications ponctuelles des distributeurs intermédiaires et des bénéficiaires. Dans le secteur de l'alimentation, les observateurs internationaux des Nations Unies et les assistants nationaux du PAM ont vérifié de façon rigoureuse tous les aspects des distributions de vivres effectuées comme suite à la résolution 986 (1995). Pour la période allant de juillet au 12 novembre, 26 523 agents chargés de la distribution de vivres et de farine ont été interrogés, ainsi que 53 046 particuliers qui représentaient aussi les membres de leur famille, soit au total 424 368 personnes. Dans le secteur médical, entre le 5 juin et le 15 novembre 1997, les observateurs ont procédé à 3 009 observations dans les différentes installations : entrepôts centraux et provinciaux et entrepôts subsidiaires, hôpitaux, dispensaires, centres de soins. Une attention particulière a été accordée au recours aux pharmacies privées pour la distribution des médicaments autorisés en vertu de la résolution 986 (1995) et des études spéciales ont été entreprises pour réunir des données repères essentielles tant en ce qui concerne l'infrastructure que sur le plan épidémiologique. La lenteur du rythme initial des arrivages permettait des activités intensives d'observation; l'accélération des livraisons a amené à retenir une approche plus sélective, s'agissant aussi bien des articles donnant lieu à observation que des visites d'inspection.

52. Avec l'arrivée des approvisionnements autorisés par la résolution 986 (1993) dans presque tous les secteurs, la portée des observations s'est élargie. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, les observateurs avaient, au 15 novembre, réalisé 102 observations dans les entrepôts centraux et provinciaux et les installations de traitement de l'eau et des effluents. Des visites ont été faites dans environ 30 % des installations désignées pour la réception des importations autorisées en vertu de la résolution 986 (1995), afin d'évaluer l'état des lieux et les capacités de stockage et d'utilisation des produits livrés. Vu la préoccupation exprimée par le Comité du Conseil de sécurité quant à l'utilisation autorisée du chlore gazeux, les observateurs ont prêté une attention toute particulière à la réception, au stockage et à l'utilisation de ce produit ainsi qu'à l'expédition des bouteilles vides en Turquie. Dans le secteur de l'éducation, les observateurs ont effectué des visites préliminaires dans des ateliers de fabrication de mobilier scolaire, à l'imprimerie du Ministère de l'éducation à Bagdad, à l'entrepôt central du Ministère et à 87 établissements scolaires dans les provinces du centre et du sud.

53. En général, les observateurs indiquent qu'ils continuent d'avoir librement accès aux installations et locaux ainsi qu'aux dossiers lorsqu'ils en font la demande. Ils ont pu se déplacer librement dans tout le pays. Toutefois, les bénéficiaires continuent à leur faire part de leur frustration devant le retard et l'irrégularité des livraisons de vivres, ainsi qu'à se plaindre de la

mauvaise qualité et de l'insuffisance de certaines denrées alimentaires, de la pénurie continue de médicaments et de fournitures scolaires, ainsi que des coupures d'électricité. Certains bénéficiaires ont refusé tout entretien à titre de protestation, considérant l'ONU comme responsable de leurs difficultés.

VII. OBSERVATIONS CONCERNANT L'EFFICACITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'ADÉQUATION DE LA DISTRIBUTION

Efficacité

54. La livraison irrégulière des denrées alimentaires a entraîné une réduction des quantités distribuées pour certains produits, comme il apparaît à l'annexe I. Le Ministère du commerce a dû transférer des stocks d'un entrepôt à l'autre dans de très brefs délais pour faire face à des pénuries. Pendant la période considérée, la distribution de vivres aux bénéficiaires a débordé sur le mois suivant. Les agents chargés de la distribution des rations ont dû, de nouveau, faire de multiples voyages pour prendre livraison des quantités qui leur étaient allouées et, pour cette raison, ils ne cessent de se plaindre des frais de transport supplémentaires en résultant.

55. En ce qui concerne le traitement et la distribution de farine, de sérieuses difficultés ont à nouveau été enregistrées. En raison de l'insuffisance des stocks céréaliers, des coupures de courant, du mauvais état des groupes électrogènes de secours et de la pénurie de pièces détachées, jusqu'à 10 des 109 minoteries existantes étaient hors service quel que soit le moment considéré. Cet état de choses, aggravé par l'arrivée tardive des livraisons de blé, a retardé la distribution de vivres d'octobre, qui n'a été achevée que vers le 8 novembre.

56. Dans le secteur de la santé, les observateurs ont noté que la tenue des registres dans bon nombre d'établissements sanitaires, y compris dans les pharmacies privées, avait continué de s'améliorer. Ils ont de nouveau appelé l'attention du Ministère de la santé sur les difficultés rencontrées par la plupart des établissements provinciaux pour le ramassage, dans les délais prévus et de façon appropriée, des produits fournis comme suite à la résolution 986 (1995). Les problèmes de transport continuent de faire obstacle à l'acheminement régulier des médicaments et des fournitures médicales à partir des entrepôts du Kimadia vers les provinces pour livraison à leurs établissements sanitaires, le processus pouvant exiger plusieurs semaines. En outre, l'irrégularité des approvisionnements de médicaments au titre de la phase I et le fait que les livraisons sont souvent partielles continuent de faire obstacle à l'utilisation efficace des médicaments par les services de santé. La réunion informelle hebdomadaire de coordination entre les représentants du Ministère de la santé et de l'ONU a commencé à suivre de près les mesures correctives entreprises comme suite aux remarques des observateurs.

57. Au titre de la phase II, le Ministère de la santé doit procéder à des réparations pour remédier à d'importants problèmes d'infrastructure dans 113 hôpitaux, ce qui devrait améliorer la situation tant pour le personnel de santé que pour les malades. Malgré les efforts faits pour résoudre les

problèmes de distribution, la situation en ce qui concerne les moyens de transport dont disposent les établissements sanitaires risque de continuer de se détériorer, vu le volume croissant des approvisionnements, à moins qu'il n'y soit remédié.

58. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les observateurs ont indiqué que les fournitures qui avaient été distribuées à ce jour avaient été transportées dans de bonnes conditions et livrées aux utilisateurs finals; toute la documentation a été établie et conservée de façon appropriée. Néanmoins, les approvisionnements fournis en vertu de la résolution 986 (1995) pour les projets d'épuration de l'eau ne sont pas suffisants vu les besoins dans ce secteur. Le plan de distribution établi par les autorités compétentes était fondé sur la base de données concernant les besoins en matériel et pièces détachées qui avait été établie et mise à jour par l'UNICEF et un organisme collaborant avec lui.

59. Étant donné les retards enregistrés dans l'acheminement des approvisionnements et le volume relativement restreint des ressources affectées à ce secteur, aucune amélioration de la situation ne peut encore être discernée. Compte tenu des ressources limitées dont on dispose pour la phase I et la phase II, il a été décidé, dans la stratégie adoptée pour établir les plans de distribution, d'accorder la priorité aux éléments suivants : a) améliorer la qualité de l'eau dans toutes les installations existantes en fournissant de l'acide chlorhydrique (les quantités prévues pour la phase I et la phase II couvrent les besoins du pays pour neuf mois), ce qui permet de couvrir 6 % des besoins du pays en alun et chlore en poudre; b) améliorer de 15 à 35 % le rendement de 164 installations et 279 unités de traitement de l'eau, de 22 stations de surpression, ainsi que de 48 stations de pompage et 10 installations de traitement des effluents en mettant à leur disposition une partie des fournitures dont elles ont le plus grand besoin; c) accroître de 8 % le rendement du réseau d'adduction d'eau existant en fournissant 96 kilomètres de conduites et des accessoires; d) accroître de 7 % le rendement du système d'évacuation des effluents en fournissant 47 citernes et véhicules de débouchement pour les effluents; et e) améliorer le contrôle de la qualité de l'eau ainsi que le système de surveillance et de suivi en fournissant des véhicules.

60. Dans le secteur agricole, les observateurs ont inspecté la totalité des 45 entrepôts centraux et provinciaux du Ministère de l'agriculture où seront stockés les approvisionnements fournis en vertu de la résolution 986 (1995). Ils ont estimé que les installations de stockage pour le matériel et les produits agrochimiques étaient satisfaisantes. Ils ont toutefois exprimé une certaine préoccupation en ce qui concerne les coupures d'électricité, les installations de réfrigération et les moyens de transport disponibles pour assurer la continuité de la chaîne du froid pour la distribution de vaccins pour le bétail et de médicaments devant être conservés au froid. Au cours des inspections, les responsables ont été invités à stocker séparément les approvisionnements fournis en vertu de la résolution 986 (1995), si possible dans des entrepôts séparés, en veillant à tenir des registres distincts. Le Ministère de l'agriculture procède actuellement à la révision des plans d'attribution des intrants agricoles sur la base des quantités effectivement reçues. Les quantités reçues trop tard pour la saison d'été 1997, soit 60 % du total, seront stockées jusqu'à la saison suivante.

61. Dans le secteur de l'approvisionnement en électricité, les utilisateurs finals pour la plupart des articles sont spécifiés dans les contrats; ces intrants ont été immédiatement envoyés aux destinataires après vérification à l'entrepôt central. Les fournitures pour la réparation des lignes de distribution et autres équipements non spécialisés tels que câbles haute tension et transformateurs seront distribués conformément aux plans d'attribution établis par l'Agence pour la distribution d'électricité, sur la base des besoins prioritaires les plus pressants. La complexité de ce secteur et le manque de coordination au niveau de l'approvisionnement ont nui à l'efficacité.

62. Dans le secteur de l'éducation, des visites préliminaires faites par les observateurs dans les écoles et autres établissements ont confirmé que le plan d'attribution sectoriel avait été établi et que les dispositions nécessaires en matière d'entreposage et de transport avaient été prises pour assurer la distribution effective des approvisionnements, à leur arrivée, dans tout le territoire des 15 provinces du centre et du sud. Dans les trois provinces du nord, tous les établissements d'enseignement primaire couverts par le plan de distribution au titre de la résolution 986 (1995), qui sont au nombre de 2 020, ont reçu pendant la période considérée des pochettes de matériel pédagogique à utiliser en classe par les étudiants et les enseignants.

63. S'agissant des programmes de réinstallation, Habitat a évalué et conçu, dans les trois provinces du nord, 70 % des projets envisagés dans le cadre de l'application de la phase I de la résolution 986 (1995) et a lancé les appels d'offres correspondants. Environ 20 % de ces projets sont en cours d'exécution. Le calendrier d'exécution prévu à l'origine est bien respecté. Ce taux d'exécution satisfaisant a été atteint malgré les contraintes causées par le rythme irrégulier des allocations initiales de ressources opérationnelles et par la longueur de la procédure d'approbation par le comité des marchés du siège, à Nairobi.

Équité

64. Dans le secteur de la santé, les observateurs indiquent qu'en raison de l'irrégularité avec laquelle arrivent les approvisionnements, une quantité disproportionnée de médicaments et de fournitures médicales a été reçue à ce jour pour les centres spécialisés. De ce fait, sur une quarantaine d'articles normalement fournis aux centres de soins disposant de médecins résidents, quatre ou cinq seulement ont pu être mis à leur disposition sur les intrants fournis au 15 novembre 1997 en vertu de la résolution 986 (1995). En raison de cette situation, le Ministère de la santé a cessé la distribution aux pharmacies privées au cours du mois d'octobre pour donner la priorité au secteur public.

65. Dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, les intrants au titre de la résolution 986 (1995) ont été distribués selon les plans d'attribution établis par les autorités compétentes des 15 provinces sur la base du nombre d'habitants et des besoins concernant les réseaux d'adduction d'eau existants.

66. Le plan de distribution de machines agricoles et de pièces détachées a été établi par le Ministère de l'agriculture pour chacune des provinces. Des écarts peuvent être constatés par rapport à la répartition effective des intrants en

raison de modifications apportées aux systèmes de culture, de variations de la demande de denrées alimentaires, de facteurs climatiques, de la présence d'infestations (mauvaises herbes, insectes, maladies), de problèmes mécaniques qui n'avaient pas été prévus, du nombre des contrats approuvés ou en suspens, ainsi que des besoins saisonniers (par exemple, la majorité des agriculteurs se déplacent vers le sud pour les récoltes précoces, puis remontent vers le nord lorsque le moment de la récolte est venu. Les pulvérisateurs les plus gros (1 000 et 400 litres) seront distribués aux grands exploitants, et les plus petits (100 litres, et modèles à porter au dos) aux petits agriculteurs. À l'heure actuelle, la distribution des pulvérisateurs non portatifs est une opération compliquée du fait de leur classement parmi les articles à double usage, d'où la nécessité de les inspecter avant de pouvoir les distribuer. En ce qui concerne les machines, 6 % seulement des intrants sont arrivés et sont en cours de distribution, c'est pourquoi on ne dispose pas encore de chiffres complets à cet égard.

67. S'agissant des activités de réinstallation, les ressources ont été équitablement attribuées au groupe visé de personnes déplacées. La planification du programme et la sélection des projets se fondent sur l'engagement des collectivités et des institutions locales à appuyer les activités prévues au programme et à y participer.

68. Bien que les besoins en matière de rénovation des logements et établissements humains dans les 15 provinces soient comparables, dans le meilleur des cas, à ceux des trois provinces du nord, ils n'ont pas été pris en compte dans les dispositions des phases I et II de la résolution 986 (1995). Cette lacune s'est traduite par une détérioration progressive et systématique des services d'infrastructure dans les 15 provinces et un accroissement marqué des besoins de logement non satisfaits parmi les secteurs les plus vulnérables de la population. L'équité entre les 15 provinces et les trois provinces du nord n'a donc pas été assurée dans ce secteur.

Adéquation

69. L'enquête en grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF, effectuée en 1996 dans 15 provinces par une équipe d'experts internationaux sur commande de l'Organisation centrale de statistique et de l'UNICEF, indiquait que 11 % des enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition aiguë ou de dépérissement, 31 % de malnutrition chronique entraînant des retards de croissance et 26 % d'insuffisance pondérale. Deux autres études de l'état nutritionnel, effectuées en avril et octobre 1997 dans les 15 provinces du pays par l'Institut de recherche sur la nutrition, avec la participation active de l'UNICEF et supervisée par des observateurs internationaux, indiquent que l'état général de malnutrition des nourrissons ne s'est pas amélioré depuis l'enquête en grappes. De même, une évaluation effectuée par la FAO et le PAM en juin 1997 à Bagdad et Kerbala a confirmé les taux importants de malnutrition chez les enfants et les adultes.

70. La ration alimentaire actuelle de 2 030 calories, notamment dans sa composition, est bien loin de répondre aux besoins nutritionnels de la population en Iraq. Ceci est particulièrement vrai si l'on considère que la sécurité nutritionnelle est fonction d'un grand nombre de facteurs

interdépendants comme une eau saine et des médicaments, qui sont pour le moment extrêmement insuffisants. La ration actuelle, même si elle est distribuée en totalité et en temps voulu, ne peut remédier à la malnutrition chronique ni au déficit énergétique des adultes. Pour améliorer cette situation grave, il faut augmenter cette ration.

71. Sur un total de 17 074 909 dollars alloués pour la transformation des denrées alimentaires dans le cadre de la phase I, l'importation de pièces de rechange d'une valeur de 2 846 451 dollars a été autorisée. La Société nationale de transformation des céréales a reçu le premier lot de pièces de rechange pour minoteries en septembre et, à ce jour, les livraisons représentent au total 267 032 dollars; ces pièces seront distribuées selon le plan de distribution. Elles répondent à une partie des besoins des minoteries et contribueront au maintien des niveaux actuels de production. Sur les 2 579 419 dollars de pièces de rechange qui restent au titre de la phase I, une bonne partie devrait arriver en mars 1998. Pour éviter que la capacité de minoterie ne se détériore davantage et faciliter la distribution en temps voulu de farine aux fabricants de rations, une large gamme de pièces de rechange sont nécessaires à titre prioritaire pour plus de 35 minoteries, y compris du matériel courant pour l'ensemble des 109 minoteries. Dans le cadre de la phase II, 35 millions de dollars supplémentaires ont été alloués pour l'achat de matériel et de pièces de rechange destinés à l'industrie agro-alimentaire. Dans le cadre des deux phases, l'achat de pièces détachées pour les boulangeries a été prévu.

72. Dans le secteur de la santé, les observateurs des Nations Unies signalent régulièrement une détérioration exceptionnellement grave de l'infrastructure sanitaire : un taux élevé de mortalité infantile et de morbidité et de mortalité en général, conditions de stockage des fournitures médicales médiocres et inadéquates, approvisionnement en électricité erratique et manque de générateurs d'appoint, systèmes de climatisation qui fonctionnent mal ou ne fonctionnent pas du tout, installations de stockage frigorifique inadéquates, interruptions fréquentes de la distribution d'eau, systèmes d'évacuation des eaux usées hors service ou qui fuient et systèmes d'élimination des déchets hospitaliers qui ne fonctionnent pas. Dans ces conditions, l'utilisation de nouveaux matériels et d'autres articles importés en vertu de la résolution 986 (1995) ne peut guère améliorer la situation. L'impact dans le secteur sanitaire des importations effectuées en application de cette résolution demeurera limité si des mesures adéquates ne sont pas prises dans d'autres domaines, comme l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la distribution d'électricité, l'amélioration de la qualité des rations alimentaires et l'environnement, un domaine dans lequel des problèmes critiques doivent être résolus.

73. Une étude effectuée par l'OMS au début du mois de novembre 1997 dans les trois provinces du nord et dans cinq autres choisies au hasard parmi les 15 du pays a montré que sur 96 % des patients sondés auxquels un traitement avait été prescrit, seuls 39 % avaient reçu les médicaments prescrits et, pour 28 % d'entre eux, ces médicaments n'étaient pas disponibles dans les établissements sanitaires visités. Soixante pour cent des personnes interrogées se sont déclarées insatisfaites des services fournis, 89,5 % ont déclaré que les médicaments prescrits n'étaient pas disponibles et 11 % déploraient qu'il n'y ait pas de services de diagnostic, par exemple des laboratoires médicaux.

74. Les observateurs des Nations Unies indiquent que jusqu'ici les livraisons de médicaments sont inadéquates, irrégulières et, dans certains cas, incohérentes. Si, dans le cas d'un médicament destiné au traitement d'une maladie chronique, la livraison effectuée jusqu'ici correspond à une année d'approvisionnement, les médicaments nécessaires pour le traitement des complications de cette maladie chronique correspondent, selon les médecins irakiens, à deux à sept semaines seulement de traitement. Quant aux fournitures pour le traitement des maladies respiratoires aiguës et des diarrhées, qui sont associées à 50 % des décès chez les enfants âgés de moins de 5 ans, les livraisons ont été jusqu'ici extrêmement insuffisantes.

75. Les 102 visites effectuées sur les sites de projets par les observateurs des Nations Unies et la vaste base de données qui est mise à jour tous les mois depuis deux ans par l'UNICEF et un organisme collaborant avec cette organisation indiquent qu'au titre des phases I et II l'on manque de fonds dans 15 provinces pour couvrir les besoins les plus urgents de pièces de rechange pour l'ensemble des 210 stations modernes de traitement de l'eau situées en zone urbaine et pour les 1 200 stations situées en zone rurale, pour 10 usines de traitement des déchets ainsi que pour des réparations immédiates et l'entretien du vaste réseau de canalisations (approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées) d'une société urbanisée (70 % de la population). En outre, des véhicules spéciaux additionnels, par exemple des camions-citernes pour l'eau et les déchets, et du matériel mécanique et électrique pour les projets achevés sont nécessaires. Le Gouvernement irakien estime qu'il faut 600 millions de dollars des États-Unis pour répondre aux besoins les plus urgents décrits ci-dessus.

76. Dans le secteur agricole, les importations autorisées par les résolutions 986 (1995) et 1111 (1997) aideront le Ministère de l'agriculture dans les efforts qu'il déploie pour accroître la production et la sécurité alimentaires. À l'évidence, les allocations au titre de la résolution 986 (1995) ne suffiront pas à l'entretien ou à la remise en service de plus d'un faible pourcentage du matériel agricole, leur montant étant insuffisant par rapport au nombre des machines. Au titre de la phase I, 2 705 531 dollars ont été alloués pour l'achat de pièces de rechange pour 7 857 tracteurs (344,34 dollars par machine) et 401 141,55 dollars pour l'achat de pièces de rechange pour 3 710 moissonneuses-batteuses (108,12 dollars par machine), ainsi que 3 443 304,00 dollars pour l'achat de nouveaux tracteurs. Un plan de distribution existe pour les nouveaux tracteurs, et les pièces détachées seront distribuées en fonction des besoins, une fois ceux-ci vérifiés. En ce qui concerne les pesticides et les insecticides, on compte que les importations autorisées jusqu'ici au titre de la résolution 986 (1995) permettront de traiter de 250 000 à 500 000 hectares, selon les niveaux d'infestation et le nombre d'applications. Dans une certaine mesure, ces importations seront suffisantes et efficaces si les systèmes de distribution utilisés sont adéquats. Dans ce contexte, le mécanisme d'observation des Nations Unies a fourni aux membres du Comité du Conseil de sécurité des assurances selon lesquelles les pièces détachées pour les hélicoptères utilisés à des fins agricoles et le matériel de pulvérisation feront l'objet d'un contrôle rigoureux des Nations Unies. Une étude sérieuse et de vaste portée devrait être effectuée sur une ou deux saisons pour déterminer l'impact global des intrants dans le secteur agricole et, ce faisant, évaluer si les importations autorisées au titre de la résolution 986 (1995) sont suffisantes et efficaces.

77. Dans le domaine de la médecine vétérinaire, la réduction de 30 à 24 millions de dollars des États-Unis des fonds alloués au secteur agricole pour la phase I a nécessité une réduction de 25 % des fonds consacrés aux fournitures vétérinaires, qui sont passés de 4 à 3 millions de dollars. Le Ministère de l'agriculture a décidé de retirer le matériel vétérinaire de sa liste d'achats en raison du manque de fonds et d'y maintenir les médicaments et vaccins vétérinaires. Ce choix vise à maintenir la productivité de l'ensemble du cheptel et à préserver les races laitières exotiques et les races croisées dont la productivité est plus élevée de l'une des deux maladies infectieuses les plus contagieuses qui affectent le bétail en Iraq, la fièvre aphteuse. La liste d'achats comprend aussi assez de vaccins pour protéger la totalité des effectifs de volailles de la maladie infectieuse la plus économiquement dommageable, la maladie de Marek, et un premier stock de vaccins sera complété par une deuxième livraison, dans le cadre de la phase II, pour la maladie mortelle la plus répandue qui affecte les moutons et les chèvres, l'entérototoxicité. D'autres vaccins sont produits localement, mais leur potentiel immunogène souffre du manque de matériel et du fait que la souche de base est trop vieille. La distribution des vaccins est actuellement compromise par l'état lamentable de l'infrastructure de la chaîne du froid et des moyens de transport réfrigéré disponibles. Il n'est pas possible d'évaluer l'incidence et la maîtrise des maladies infectieuses de la catégorie A (classification de l'Office international des épizooties) avec les fonds actuellement alloués en application de la résolution 986 (1995), et on ne peut rien garantir quant à la propagation de ces maladies aux pays voisins ou à partir de ces pays.

78. Dans le secteur de l'électricité, grâce à l'installation et à l'utilisation du matériel autorisé dans le cadre des phases I et II, on peut compter sur une petite augmentation de la production des centrales qui bénéficient de livraisons. Néanmoins, l'évaluation technique du Gouvernement iraquien, confirmée par les observateurs des Nations Unies, donne à penser que cette augmentation sera neutralisée par le rythme de détérioration des autres centrales et de certaines parties du réseau de distribution qui n'auront pas bénéficié des importations autorisées par les résolutions 986 (1995) et 1111 (1997). Ainsi, la production et la distribution devraient être inférieures en 1998 à ce qu'elles étaient en 1997. Il est plus facile d'évaluer l'impact des matériels distribués pendant la période à l'examen sur les unités ou systèmes dans lesquels ils ont été installés. Les paniers d'acier "corten" servant à chauffer les gaz atmosphériques installés dans les centrales de Baiji devraient durer au moins deux ans, alors que les substituts fabriqués localement ne fonctionnaient que pendant six mois.

79. Dans le secteur de l'éducation, un pourcentage substantiel d'enfants (environ 25 %) ne sont pas inscrits dans les écoles primaires, et seulement 68 % des enfants de 6 ans ont été scolarisés en 1996, avec une large disparité entre les régions rurales (53 %) et les régions urbaines (75 %). Les observations effectuées par les observateurs des Nations Unies dans 87 écoles et une étude détaillée des infrastructures de 150 autres écoles, effectuée par l'UNICEF au milieu de 1997, ont mis en évidence une grave pénurie de pupitres, à tel point qu'environ quatre élèves partagent un pupitre à deux places et environ 50 % des élèves sont assis sur le sol, une pénurie de matériels d'enseignement, des bâtiments dilapidés et l'absence de sanitaires et de systèmes de distribution d'eau en état de fonctionner. Les observateurs des Nations Unies estiment que

les 18 millions de dollars des États-Unis alloués au secteur de l'enseignement primaire pour les 15 provinces dans le cadre des phases I et II ne couvriront que 15 à 20 % des besoins les plus urgents de ce secteur, à savoir les manuels, les pupitres et la remise en état des bâtiments scolaires. Étant donné le déficit budgétaire substantiel, le Ministère de l'éducation a pris des mesures immédiates et a notamment ordonné le recyclage des manuels de l'enseignement primaire et secondaire des années précédentes. Les établissements scolaires du secteur non structuré devraient être agrandis afin que les enfants ayant abandonné l'école, les enfants des rues et les enfants qui travaillent puissent recevoir un enseignement de base minimum.

80. Les ressources fournies pour la réinsertion et la réinstallation dans le cadre des phases I et II sont minimales par rapport aux besoins de la population ciblée. En outre, les autres donateurs qui fournissaient des fonds dans ce domaine ont cessé de le faire, si bien que l'aide à la réinstallation repose maintenant presque exclusivement sur le mécanisme établi dans la résolution 986 (1995). Étant donné le niveau actuel du financement, il ne faut pas s'attendre à une amélioration majeure de la situation des personnes déplacées dans le nord de l'Iraq et les actions entreprises demeureront de simples palliatifs.

81. S'agissant des groupes vulnérables, l'UNICEF et le PAM ont exécuté un programme d'alimentation d'appoint dans tout le pays au bénéfice des enfants et des adultes souffrant de malnutrition. Les diverses études entreprises montrent que la malnutrition est un problème grave qui affecte tous les segments de la population. Un tiers des enfants âgés de moins de 5 ans et un quart des hommes et des femmes âgés de moins de 26 ans souffrent de malnutrition. Les autres groupes d'âge sont aussi affectés. Les institutions des Nations Unies estiment donc qu'une nouvelle ration alimentaire à la teneur énergétique, protéique et en micronutriments plus élevée est nécessaire pour l'ensemble de la population. Les personnes qui souffrent toujours de malnutrition malgré l'amélioration de la ration alimentaire peuvent se faire examiner dans les centres de soins pour obtenir une alimentation thérapeutique ou des suppléments alimentaires ou les deux, et y recevoir des conseils diététiques. L'UNICEF participe aussi à l'élargissement du système d'enseignement de Yafeen, destiné aux décrocheurs scolaires et aux enfants des rues ou qui travaillent, dont les horaires sont souples, qui enseigne une version abrégée du programme scolaire de base et dispense une formation aux techniques élémentaires et une formation professionnelle.

82. Au paragraphe 58 de mon dernier rapport, je déclarais qu'après de longues consultations, le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq m'avait informé que, puisque des ressources supplémentaires n'avaient pas été autorisées dans la résolution 1111 (1997), les besoins des groupes vulnérables seraient satisfaits indépendamment de l'application de la résolution. En approuvant le nouveau plan de distribution, j'avais informé le Gouvernement iraquien que l'ONU considérait les assurances qu'il avait données comme un gage de sa détermination à fournir les ressources supplémentaires nécessaires dans les 15 provinces. La position du Gouvernement est demeurée inchangée et aucun renseignement n'a été fourni sur les mesures qu'il a prises en faveur des groupes vulnérables.

VIII. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

83. Dans mes rapports précédents, j'ai appelé l'attention sur la complexité exceptionnelle et sans précédent du programme. Si l'Organisation des Nations Unies a une vaste expérience de l'exécution de programmes humanitaires en période de paix, dans des situations de conflit et après des conflits, il ne faut pas perdre de vue que le programme humanitaire relevant de la résolution 986 (1995) n'a pas d'équivalent et est exécuté dans le contexte d'un régime de sanctions, avec tous ses aspects politiques et commerciaux. Nous devons néanmoins garder à l'esprit l'élément humain dans l'exécution du programme afin de répondre aux besoins humanitaires de la population iraquienne.

84. Je suis au regret de signaler que, bien que l'application des résolutions 986 (1995) et 1111 (1997) se poursuive, la population iraquienne se trouve toujours dans une situation très difficile sur les plans nutritionnel et sanitaire et qu'il est impératif de s'employer d'urgence à empêcher que cette situation s'aggrave encore, comme indiqué dans le présent rapport. On ne peut que s'inquiéter de la lenteur et de l'irrégularité des arrivées de fournitures humanitaires en Iraq. À la fin de la phase II, il reste à effectuer des livraisons au titre de la phase I, et l'écrasante majorité des demandes au titre de la phase II n'ont toujours pas été soumises, traitées ou approuvées. Je me félicite certes des améliorations remarquables enregistrées dans la procédure d'approbation des demandes au titre de la phase II, mais il reste beaucoup à faire pour que cela se traduise par une accélération globale de l'exécution du programme.

85. Il est clair qu'il faut d'urgence revoir systématiquement toute la procédure de passation de marchés, de suivi et d'approbation des demandes, d'achats, de transport et de distribution des différents articles. Cela vaut aussi bien pour les articles achetés par le Gouvernement iraquien que pour ceux achetés par le système des Nations Unies. Il faut également examiner les problèmes d'ordre pratique que posent les modalités de distribution, en particulier celles qui concernent les fournitures destinées aux secteurs de l'alimentation et de la santé, ainsi que la mesure dans laquelle la dégradation de l'infrastructure de base des autres secteurs amoindrit l'utilité des apports humanitaires.

86. Le Conseil conviendra également qu'il importe d'examiner la valeur nutritive de la ration alimentaire au regard aussi bien des besoins de la population en général que des besoins spécifiques et pressants des groupes les plus exposés à la malnutrition. Les observateurs des Nations Unies n'ont cessé de souligner combien il ne saurait y avoir de véritables améliorations de l'état nutritionnel de la population sans améliorations correspondantes dans les autres secteurs.

87. Je n'ignore pas que les premiers espoirs suscités par la résolution 986 (1995) ont créé des attentes difficiles, voire impossibles à satisfaire. Maintenant que le programme est en route depuis près d'un an, le moment est peut-être venu de souligner de nouveau à quel point il importe de faire preuve de réalisme et de pragmatisme. À supposer que toutes les fournitures arrivent à temps, les quantités autorisées en vertu des résolutions 986 (1995) et 1111 (1997) ne suffiraient pas à répondre, même à titre temporaire, à tous les

/...

besoins humanitaires de la population iraquienne. De surcroît, étant donnés les besoins constatés qui restent insatisfaits, j'engage la communauté internationale à poursuivre les programmes humanitaires dans tout le pays.

88. Cela étant, la réalisation des objectifs des résolutions 986 (1995) et 1111 (1997) appellent plusieurs initiatives. Vu l'ampleur des besoins humanitaires pressants de l'Iraq, le Conseil de sécurité souhaitera peut-être revoir le niveau des recettes prévu par les résolutions 986 (1995) et 1111 (1997) et envisager la possibilité de le relever pour faire face aux besoins humanitaires prioritaires du pays. Afin d'aider le Conseil dans cette démarche, j'ai prié le Bureau du Programme pour l'Iraq, en tenant pleinement compte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du mémorandum d'accord, d'examiner les besoins prioritaires dans tous les secteurs avec l'aide de tous les intéressés, en s'attachant en particulier à améliorer l'efficacité et la qualité du plan de distribution.

89. Dans le souci d'assurer la réception en temps voulu des fournitures autorisées, j'ai également chargé le Bureau du Programme pour l'Iraq de recommander des mesures qui permettent de cerner et de régler les problèmes liés à la procédure d'examen des demandes et à la livraison des fournitures, et en particulier d'élaborer un mécanisme permettant de définir clairement comme telles les demandes complémentaires et de les porter à l'attention du Comité du Conseil de sécurité.

90. Je me propose de soumettre au Conseil au début de 1998, un rapport complémentaire dans lequel je présenterai mes observations et recommandations sur la base des études susmentionnées relatives au programme et aux procédures.

91. Je salue les efforts que déploie le Comité du Conseil de sécurité pour affiner et préciser ses méthodes de travail; je l'encourage à poursuivre dans cette voie afin d'accélérer la procédure d'approbation. Le Secrétariat est prêt à fournir au Comité toute l'aide nécessaire.

92. Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude à tous les fonctionnaires du système des Nations Unies qui participent à l'exécution du programme pour le dévouement dont ils font preuve, dans des conditions complexes et parfois difficiles. Je tiens également à remercier le Gouvernement iraquien du concours qu'il continue d'apporter.

93. Compte tenu de la persistance des besoins humanitaires, je recommande que le Conseil de sécurité proroge les dispositions de la résolution 986 (1995) pour une nouvelle période de six mois.

ANNEXE I

Produits alimentaires : arrivées, quantités distribuées et stocks disponibles au 15 novembre 1997 et rations utilisées

Produit	Total des arrivées (en tonnes)	Quantités distribuées au 15 novembre 1997 (en tonnes)		Stocks disponibles (en tonnes)	Rations prévues (en kilos)		Rations utilisées						
		15 novembre 1997 (en tonnes)	15 novembre 1997 (en tonnes)		Gouvernement iraquien	Résolution 986 (1995)	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	
Blé	1 652 703,00	1 642 775,07	9 927,93	9 927,93	7,00	9,00	986	986	986	986	986	986	986
Riz	333 353,00	313 814,74	19 538,26	19 538,26	1,25	2,50	GOI ^a	986	986	986	986	986	986
Légumineuses	122 164,00	110 883,66	11 280,34	11 280,34	—	1,00	986	986 ^b	986	986	986 ^b	—	—
Huile végétale	141 051,00	127 459,65	13 591,35	13 591,35	0,75	1,00	986	986	986	986	GOI	986 ^b	986 ^b
Sucre	248 693,00	217 083,06	31 609,94	31 609,94	0,50	2,00	GOI	986	986	986	986	986	986
Thé	16 959,00	15 649,55	1 309,45	1 309,45	0,10	0,15	GOI	986	986	986	986	986	986 ^b
Préparations pour nourrissons	8 103,00	5 853,52	2 249,48	2 249,48	1,80	2,70	986	986	986	986	986	986	986
Sel	19 231,00	15 835,82	3 395,18	3 395,18	—	0,15	986	986	986	986	—	—	986 ^b
Savon de toilette	31 220,00	29 683,17	1 536,83	1 536,83	0,15	0,25	986	986	986	986	986	GOI	986 ^b
Détergent	38 823,00	38 323,00	500,00	500,00	0,25	0,35	GOI	986	986	986	986	986	—
Total	2 612 300,00	2 517 361,24	94 938,76	94 938,76									

^a GOI = Gouvernement iraquien.

^b Rations réduites.

ANNEXE III

Observations pendant la période du 5 juin au 15 novembre 1997

A. Observations par secteur

Organisme	Secteur					Éducation	Total
	Alimentation	Médecine	Agriculture	Électricité	Eau et assainissement		
Unité d'observation géographique	23 472	1 421	2	7	14	6	24 922
UNICEF	—	—	—	—	93	87	180
OMS	—	1 588	—	—	—	—	1 588
PAM ^a	149 090	—	—	—	—	—	149 090
FAO	—	—	79	—	—	—	79
UNESCO	—	—	—	—	—	6	6
PNUD/Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat	—	—	—	15	—	—	15
Total	172 562	3 009	81	22	107	99	175 880

^a Y compris 144 652 observations effectuées par des assistants nationaux.

B. Observations effectuées par les observateurs internationaux des Nations Unies

Province	Secteur alimentaire			Secteur médical			Total des observations		
	Unités géographiques d'observation	PAM	Unités géographiques d'observation	OMS	Unités géographiques d'observation	Secteurs	Unités géographiques d'observation	Secteurs	Total
<u>Centre et Sud</u>									
Ninive	1 455	324	88	65	1 543	389	1 543	389	1 932
Tamim	2 051	176	113	74	2 164	250	2 164	250	2 414
Bagdad	2 592	721	217	280	2 809	1 001	2 809	1 001	3 810
Salah Al-Din	1 616	206	80	79	1 696	285	1 696	285	1 981
Diala	1 291	327	73	26	1 364	353	1 364	353	1 717
Anbar	1 438	280	94	45	1 532	325	1 532	325	1 857
Babylone	1 269	460	86	89	1 355	549	1 355	549	1 904
Kerbala	1 300	254	86	76	1 386	330	1 386	330	1 716
Najaf	1 129	246	110	112	1 239	358	1 239	358	1 597
Qadissiya	1 029	215	74	32	1 103	247	1 103	247	1 350
Mouthanna	929	181	57	93	986	274	986	274	1 260
Bassorah	2 001	280	108	55	2 109	335	2 109	335	2 444
Mayssan	2 061	108	58	29	2 119	137	2 119	137	2 256
Dhi-Qar	1 295	177	64	82	1 359	259	1 359	259	1 618
Wassit	1 758	218	76	107	1 834	325	1 834	325	2 159
Total partiel	23 214	4 173	1 384	1 244	24 598	5 417	24 598	5 417	30 015
<u>Nord</u>									
Dhouk	71	122	4	118	75	240	75	240	315
Arbil	124	92	21	148	145	240	145	240	385
Souleimaniya	73	64	12	78	85	142	85	142	227
Total partiel	268	278	37	344	305	622	305	622	927
Total	23 482	4 451	1 421	1 588	24 903	6 039	24 903	6 039	30 942
